

**Présents :**

12 (MM., Mmes BAGNERIS, BIAGGINI, COMBES, DAMBLAT, DAMIAN, DA SILVA, EYCHENNE, FAUBERT, ISAIA, LEFEVRE, PUIG, VARGAS).

2 (M., Mme DASQUE, MAILHE).

**Absents :**

5 MM., Mmes CHAUVOT, LAGE, LARDIERE (ont donné procuration), LOUSSIKIAN, STANCZAK.

La séance est ouverte à 20 h 30.

-----

**Désignation du secrétaire de séance : BAGNERIS.**

Vote : Pour 17

**1 – Adoption des comptes-rendus des conseils municipaux des 5 et 24 octobre 2016**

Vote : Pour 17

**2 – Muretain Agglo – CLECT - Dotation de solidarité communautaire**

M. le maire souhaite rajouter cette délibération non inscrite à l'ordre du jour.

Il explique que la communauté de communes Axe Sud a instauré une dotation de solidarité communautaire. Avant de fusionner avec le Muretain Agglo, elle souhaite partager le montant de cette dotation entre les quatre communes la composant.

La communauté d'agglomération du muretain ayant également instauré une dotation de solidarité communautaire, elle souhaite répartir le montant de 4 334 119,70 € entre les 16 communes la composant avant la fusion avec les deux autres communautés.

Elle a défini plusieurs critères de répartition :

- 50 % en fonction de la population de la commune
- 40 % en fonction du potentiel fiscal
- 15 % en fonction de l'effort fiscal
- 25 % en fonction du nombre de logements sociaux

La part revenant à la commune de Le Fauga est de 84 067,10 €.

Le conseil municipal doit se prononcer.

Vote : Pour : 17

**3 – Muretain Agglo – CLECT – Révision des attributions de compensation 2016**

M. le maire explique que cette attribution de compensation est attribuée annuellement aux 16 communes membres de Muretain Agglo.

Les critères de répartition sont les mêmes que ceux énoncés dans la délibération précédente.

Le montant de l'attribution de compensation pour 2016 pour Le Fauga est de 67 101 €.

Le conseil municipal doit se prononcer.

Vote : Pour : 17

#### **4 – Muretain Agglo – fonds structurants**

M. le maire indique que le comité de pilotage du Muretain Agglo s'est réuni afin de déterminer les projets éligibles et a fixé les quotités des fonds de concours selon les typologies sur la base du reste à charge de la commune. Le critère solidarité vient pondérer le montant des aides en fonction de deux variables (le revenu par habitant comparé à l'ensemble intercommunal (coefficient 2) et l'effort fiscal de la commune comparé à celui de la strate (coefficient 1).

Pour la commune de Le Fauga, pour 2016, le projet retenu par le Muretain Agglo sur l'enveloppe inscrite au budget est le suivant :

Chaudière du groupe scolaire : montant 1 804,00 €.

Le conseil municipal doit approuver.

Vote : Pour : 17

#### **5 – Taxe d'aménagement**

M. le maire indique que la commune a engagé une révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en vue de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) par délibération du conseil municipal du 5 octobre 2016.

Il ajoute que le PLU risque de ne pas être approuvé avant le 26 mars 2017, ce qui entraînerait la caducité du POS et l'application du Règlement National d'Urbanisme (RNU).

La taxe d'aménagement n'étant pas instituée de plein droit dans les communes qui n'ont pas de PLU exécutoire, il est proposé de confirmer l'institution de la taxe ainsi que le taux de 5 %.

Vote : Pour : 17

#### **6 – Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne – Modification des statuts**

M. le maire indique que le syndicat par délibération de son comité du 3 octobre 2016 a approuvé la modification de ses statuts. Les membres du syndicat doivent aussi se prononcer.

Le conseil municipal doit approuver les nouveaux statuts.

Vote : Pour : 17

#### **7 – Achat d'une parcelle à M. INESTA**

M. le maire propose au conseil municipal d'acquérir à M. INESTA René demeurant 59 le village 31220 SAINT MICHEL, la parcelle cadastrée Section B n° 1020p d'une contenance de 55 m<sup>2</sup> située lieu-dit Roucade au Fauga (le long de sa propriété chemin Roucade). Cette acquisition permettrait à long terme le prolongement du piétonnier longeant la RD 215.

Cette vente serait effectuée sur la base de l'euro symbolique.

Les frais de bornage sont à la charge de la commune. L'étude de Maîtres DAYDE SIGUIE MALSALLEZ est chargé de la réalisation de l'opération.

Vote : Pour : 17

#### **8 – Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne – Travaux du parking de la gare**

M. le maire indique qu'il s'agit d'éclairer le parking de la Gare.

Le devis établi par le SDEHG s'établit comme suit :

- TVA (récupère par le SDEHG)	11 909,00 €
- Part gérée par le Syndicat	37 600,00 €
- Part restant à la charge de la commune	26 116,00 €
TOTAL	75 625,00 €

Le syndicat ne pouvant pas financer directement une opération réalisée par les établissements publics de coopération intercommunale, le montant de 26 116 € sera avancé par la commune et sera remboursé à la commune par convention par le Muretain Agglo.

Il est demandé d'approuver ces travaux qui devraient débiter en janvier 2017.

Vote : Pour : 17

### **9 – Travaux de la gare – Achat d'une parcelle à la SNCF**

M. le maire propose dans le cadre des travaux du parking de la gare, d'acquérir une parcelle à la SNCF cadastrée section A 1532p d'une contenance de 193 m2 pour un montant de 2 895,00 € située le long de la clôture du parking actuel côté voie ferrée afin d'agrandir ce dernier.

Vote : Pour : 17

### **10 – Travaux de la gare – Vente d'une parcelle à la SNCF**

M. le maire propose dans le cadre des travaux du parking de la gare, de vendre une parcelle à la SNCF cadastrée section A 1478p d'une contenance de 25 m2 pour un montant de 375,00 € située à l'emplacement du composteur.

Vote : Pour : 17

### **11 – Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017**

M. le maire demande de l'autoriser à mandater les dépenses d'investissement 2017 dans la limite des 25 % des crédits inscrits sur le budget 2016 avant le vote du budget 2017.

Vote : Pour 14 – Abstentions : 3

Questions diverses :

- M. le maire indique la création d'une nouvelle association « les petits loups » qui occupera occasionnellement une partie de la maison des associations.
- Il ajoute qu'il vient de recevoir l'arrêté portant fusion des trois établissements publics de coopération intercommunale (Agglomération du Muretain – Axe Sud – Côteaux Savès et Aussonnelle).

La séance est levée à 22 h 00.